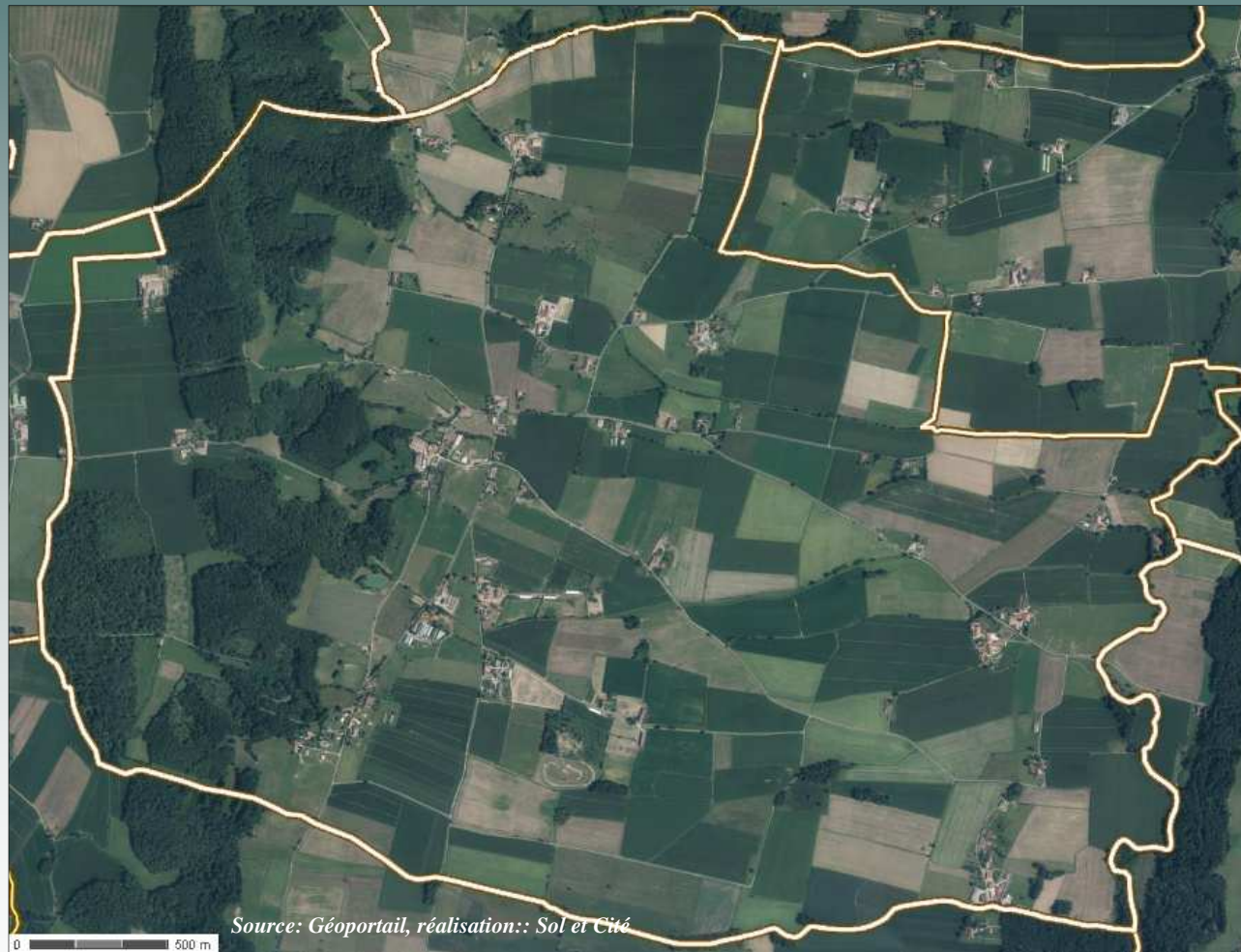


PLAN LOCAL D'URBANISME

Le Projet d'aménagement et de développement durables :
PADD



Département du Gers - Commune de Duffort

Le P.A.D.D.

- **Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables est l'une des pièces constitutives de P.L.U.**
- **Il expose le projet d'urbanisme de la commune.**
- **C'est un document simple et concis, donnant une information claire aux citoyens et habitants sur le projet communal.**

(source : Centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques (CERTU))



Le PADD est le projet politique de la commune.

Sur la base du diagnostic, le PADD est le moment-clé de l'expression du projet politique et de la stratégie de développement à court et moyen terme pour le territoire.

Le PADD exprime donc la volonté des élus locaux pour la définition de l'avenir de la commune dans le respect des principes du développement durable.

1 - AFFIRMER LE CADRE PAYSAGER, METTRE EN VALEUR ET CONFORTER LE CADRE ENVIRONNEMENTAL

- Affirmer le cadre paysager historique et qualitatif,
- Mettre en valeur et conforter la trame verte et ses caractéristiques environnementales,
- Protéger et renforcer la trame bleue et ses caractéristiques environnementales,
- Impulser et favoriser les loisirs du quotidien et le tourisme vert,

2 - FIXER UN OBJECTIF A HORIZON 2025, CONFORTER L'URBANISATION SUR LE VILLAGE ET SUR 3 HAMEAUX PROCHES DU BOURG

- Fixer un objectif de développement démographique cohérent avec le cadre rural du territoire et modérer la consommation foncière,
- Structurer et densifier le développement du village dans une cohésion d'ensemble, pour favoriser les échanges, améliorer son fonctionnement et le cadre de vie,
- Favoriser 3 hameaux proches du bourg afin d'offrir un potentiel constructible adapté pour les 10 ans à venir,
- Renforcer les réseaux en cohérence avec les orientations de développement de l'urbanisation,

3 - PRESERVER L'ECONOMIE AGRICOLE EN HARMONIE AVEC L'ENVIRONNEMENT ET SES RESSOURCES

- Préserver l'économie agricole et renforcer les bonnes pratiques,
- Qualifier les bâtis agricoles et préserver leurs abords.



**AFFIRMER LE CADRE PAYSAGER,
METTRE EN VALEUR ET CONFORTER LE CADRE ENVIRONNEMENTAL**

Affirmer le cadre paysager historique et qualitatif

Plusieurs échelles de paysage forment l'identité du territoire de Duffort. La commune souhaite conforter ces caractéristiques, afin de garder leur identité lisible.

Pour cela l'objectif est de :

➤ **Maintenir l'écriture du paysage de l'Astarac :**

- **La serre :** le coteau abrupt et boisé en versant Ouest,
- **La boubée :** versant Est en pente douce, domaine de la polyculture et de l'élevage.
- **La ribère :** fond plat des vallées, siège des grandes cultures.

➤ **Le SRCE (Schéma Régional de Cohérence Écologique de Midi-Pyrénées) met en avant des éléments à protéger au titre de la Trame Verte et Bleue. Le PADD intégrera les orientations de protection de ce document supra-communal, qui identifient :**

- les cours d'eau en tant que Trame Bleue,
- les boisements de coteau, la rive droite de la Baïse Darré, et la ripisylve longeant le ruisseau de Lazan en tant que Trame Verte,

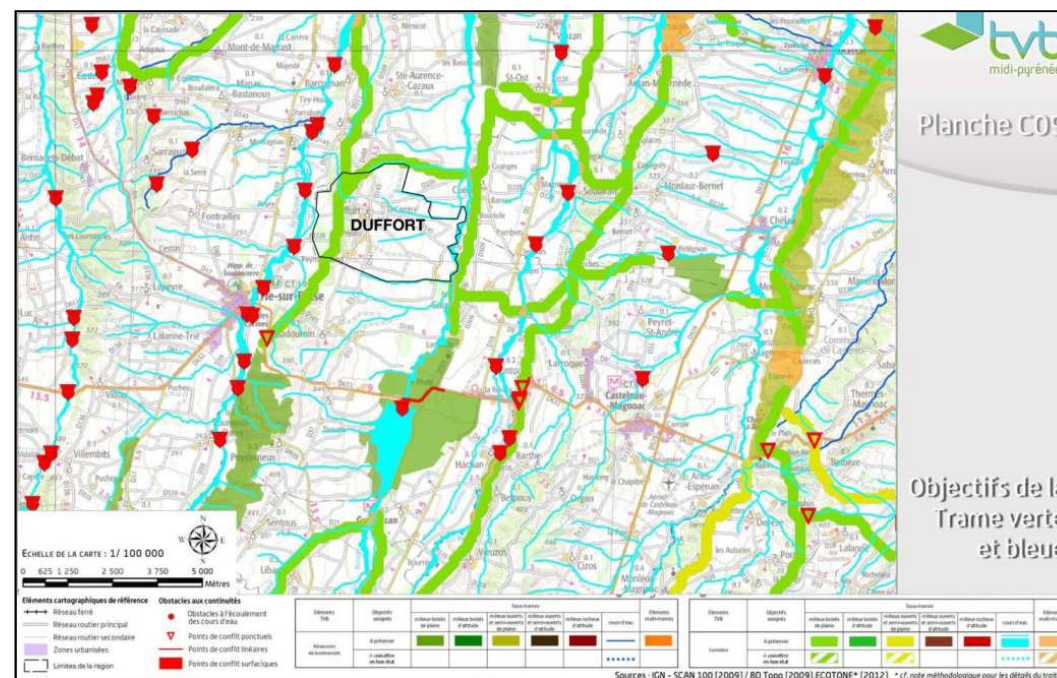
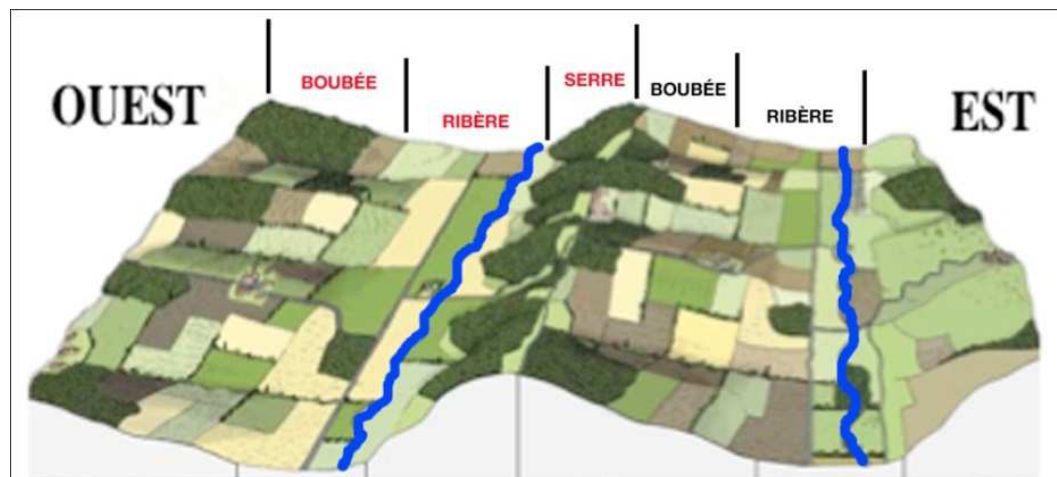
afin de constituer et renforcer ce maillage à l'échelle départementale.

Les liaisons et continuités sont des éléments fondamentaux de la viabilité des milieux de vie de la faune ordinaire et de la flore. Pour cela, elle doivent être créées au niveau de ces éléments structurants de l'environnement qui ont été repérés sur le territoire.

L'objectif est donc de :

➤ **Préserver les continuités de la trame verte et bleue :**

- les continuités Nord-Sud du coteau boisé,
- les continuités Nord-Sud de la ripisylve le long de la Baïsole,
- les connections entre la ripisylve de la Baïsole et le boisement du coteau Est,
- recréer des continuités dans le réseau de haies communales.



Extrait du Schéma Régional de Cohérence Écologique de Midi-Pyrénées

Mettre en valeur et conforter la trame verte et ses caractéristiques environnementales

Le principal milieu naturel de la commune est constitué par le boisement occupant le coteau de la Baïse, à l'ouest. Les masses boisées existantes ne représentent que 17 % environ du territoire communal mais jouent un rôle essentiel au niveau environnemental et paysager. A ce titre, plusieurs objectifs s'imposent et seront pris en compte dans le PLU :

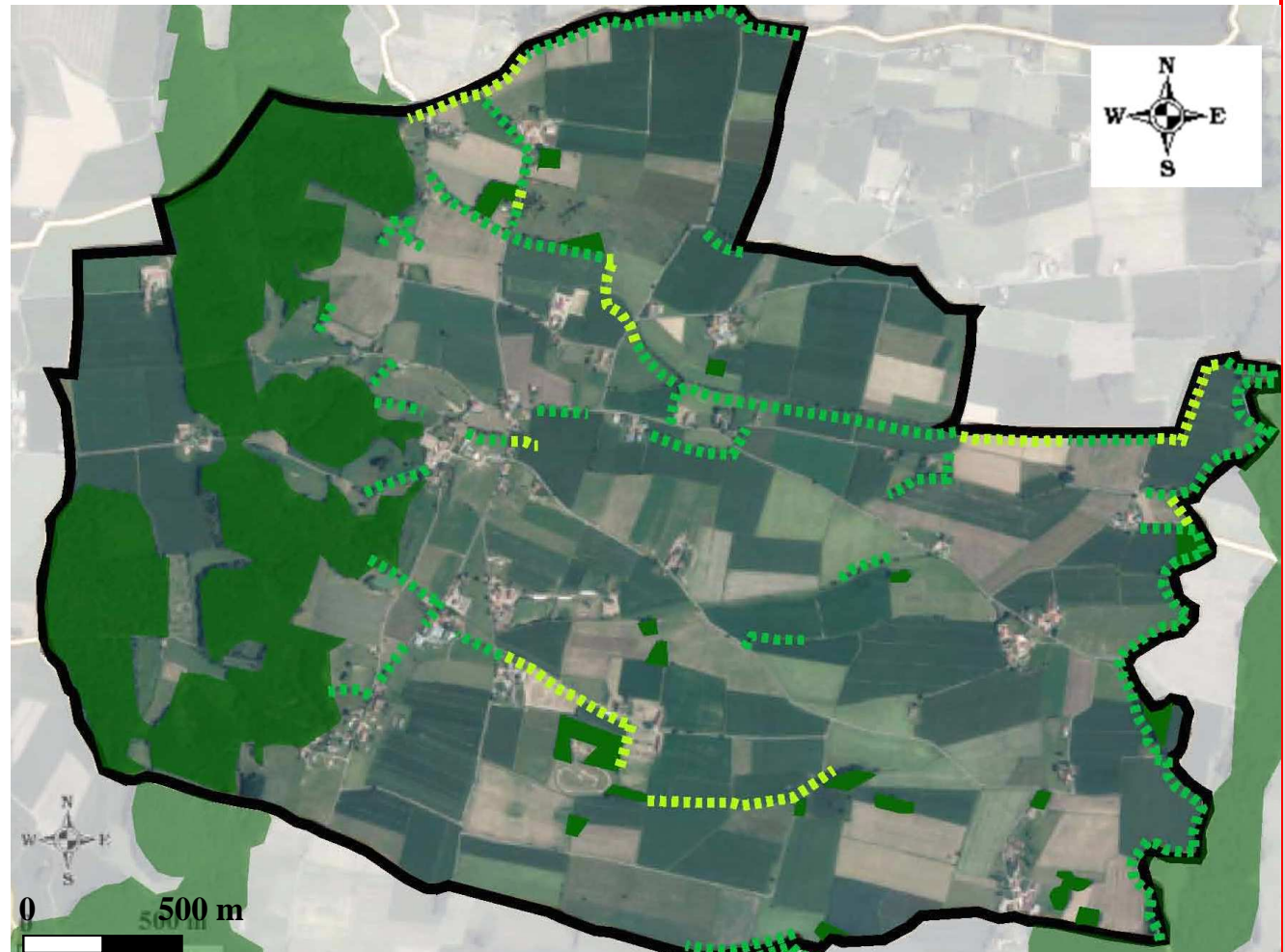
➤ **Protéger les bois, bosquets, et haies qui subsistent** : ces éléments formeront le départ d'une trame verte qui petit à petit sera confortée, et ils renforceront l'écriture du paysage de l'Astarac.

➤ **Développer un réseau de haies en reliant les masses boisées existantes entre elles, et avec les ripisylves et les masses boisées des coteaux** : les liaisons des masses boisées par des haies permettront la réalisation de couloirs écologiques fondamentaux pour les déplacements de la faune permettant ainsi un développement durable par la pérennité des espèces locales.

➤ **Utiliser les trames fixes pour développer le réseau communal de haies (voiries...)** : tout en créant de l'ombrage, l'accompagnement des voies par des haies d'essences locales mélangées enlèvera le côté artificiel du tracé de ces voies, tout en permettant une stabilisation des talus dans les parties de voies encaissées en pied de serre, qui peuvent être sujets à des coulées de boue lors d'intempéries.

➤ **Diversifier les végétaux lors des plantations (chênes, châtaigniers, cognassiers, néfliers, noisetiers, frênes,...)** : cela permettra un paysage plus varié dans ses formes et ses couleurs qui qualifieront le paysage tout au long de l'année.

De plus, cela permettra de retrouver la diversité qui existait autrefois et s'est petit à petit perdue lors de la suppression des haies pour permettre les cultures.



Trame verte et caractéristiques environnementales

- Boisements existants, ripisylves des ruisseaux
- Haies agricoles (permettant la mise en place de continuités écologiques)
- Continuités des Haies agricoles à prévoir (permettant la mise en place de continuités écologiques)

Protéger et renforcer la trame bleue et ses caractéristiques environnementales

Dans l'Astarac, les cours d'eau font parties intégrantes du grand paysage et jouent un rôle majeur dans la survie de la faune et la flore.

Plusieurs éléments essentiels sont à mettre en avant et à préserver :

➤ Protéger la Baïsole et ses ripisylves :

- Enjeux de qualité des eaux,
- Enjeux piscicoles,
- Continuités écologiques,

➤ Rétablir la végétation arborée en bordure de cours d'eau (ripisylves) notamment dans les zones sensibles :

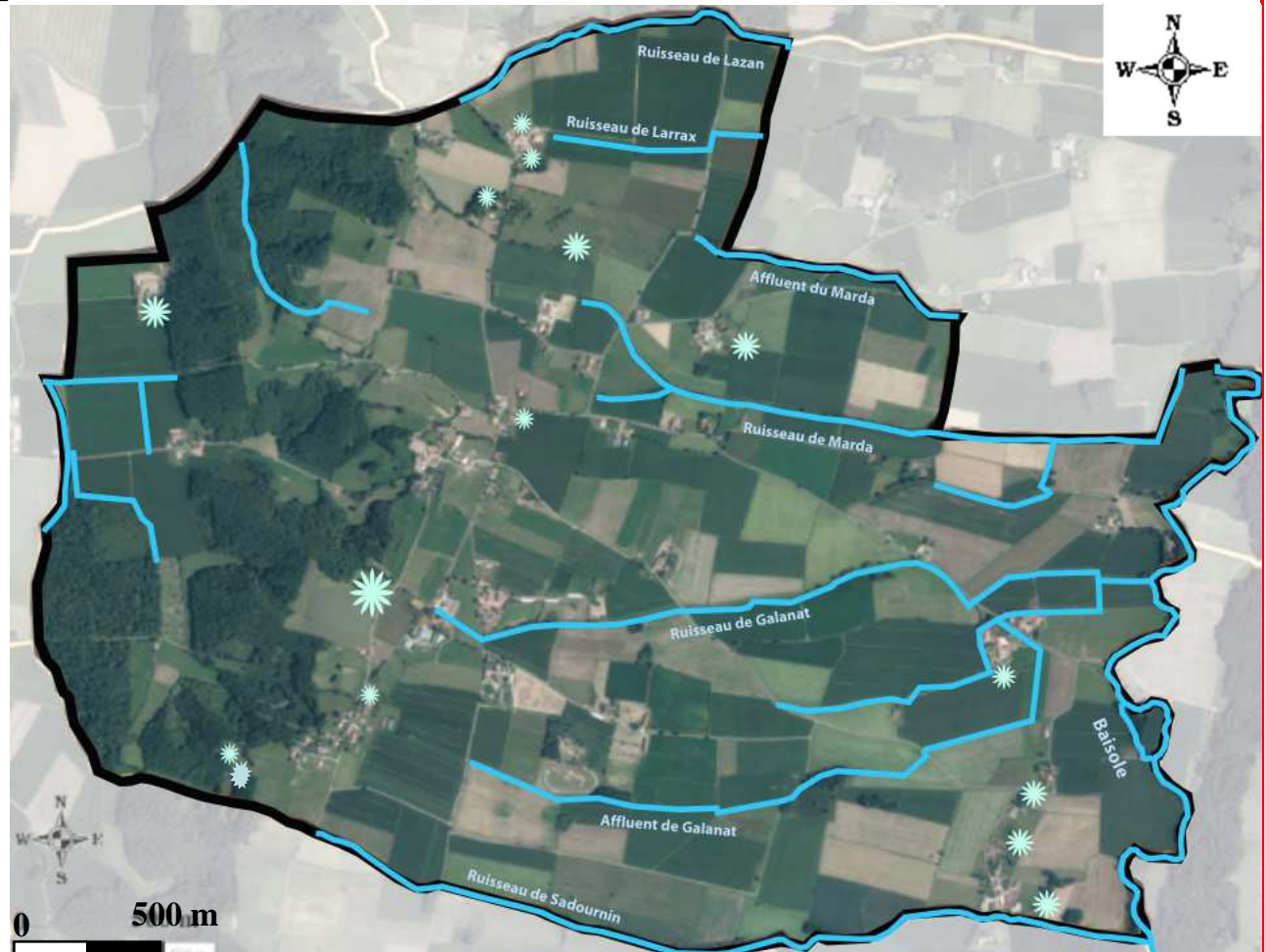
- Protéger tous les affluents de la Baïsole,
- Replanter de nouvelles portions de ripisylves,
- Proscrire l'usage de désherbant dans les fossés et cours d'eau,
- Traiter les rejets polluants,

➤ Intégrer les risques à la gestion du territoire :

- Prendre en compte le risque inondation de la Baïsole, en gardant ses secteurs en zones naturelles ou agricoles,
- Favoriser la réalisation de bandes enherbées, de merlons et de plantations en amont des secteurs à risque de coulées de boue, afin de stabiliser les talus,

➤ Prendre en compte les milieux «ordinaires», constitutifs de la chaîne des continuités écologiques, (haies et bosquets TVB) :

- Protéger les zones humides les plus remarquables.



Trame bleue et caractéristiques environnementales

- Ruisseaux et Cours d'eau
- ★ Mares

Impulser et favoriser les loisirs du quotidien et le tourisme vert

La commune n'a que peu de patrimoine historique et culturel, et est peu impacté par le tourisme rural mais la qualité du cadre de vie quotidien des habitants peut être confortée par des aménagements permettant des activités de loisirs adaptées.

Pour cela les objectifs mis en avant sont :

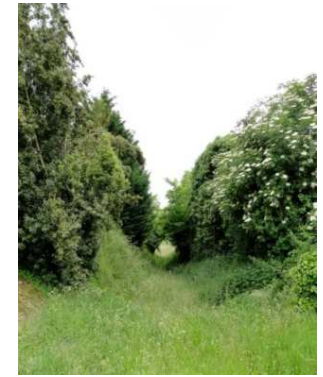
- Mettre en valeur les mottes castrales : celle de Picon au lieu-dit le Coustalat et celle du village, ainsi que le petit cimetière en tant que patrimoine historique et culturel local,
- Préserver les points de vue principaux sur le village, marqué par son église, et la motte castrale,
- Conserver les sentiers et chemins creux existants, éléments pittoresques et les affirmer par la création d'un parcours de promenade balisé,
- Favoriser le cadre naturel pour le loisir quotidien : randonnées, cyclotourisme, chasse, pêche...
- Affirmer le pôle de loisirs du circuit automobile : en définissant un classement spécifique dans le zonage du PLU.
- Permettre l'hébergement (gîtes) dans le cadre d'un tourisme rural.



Le petit cimetière

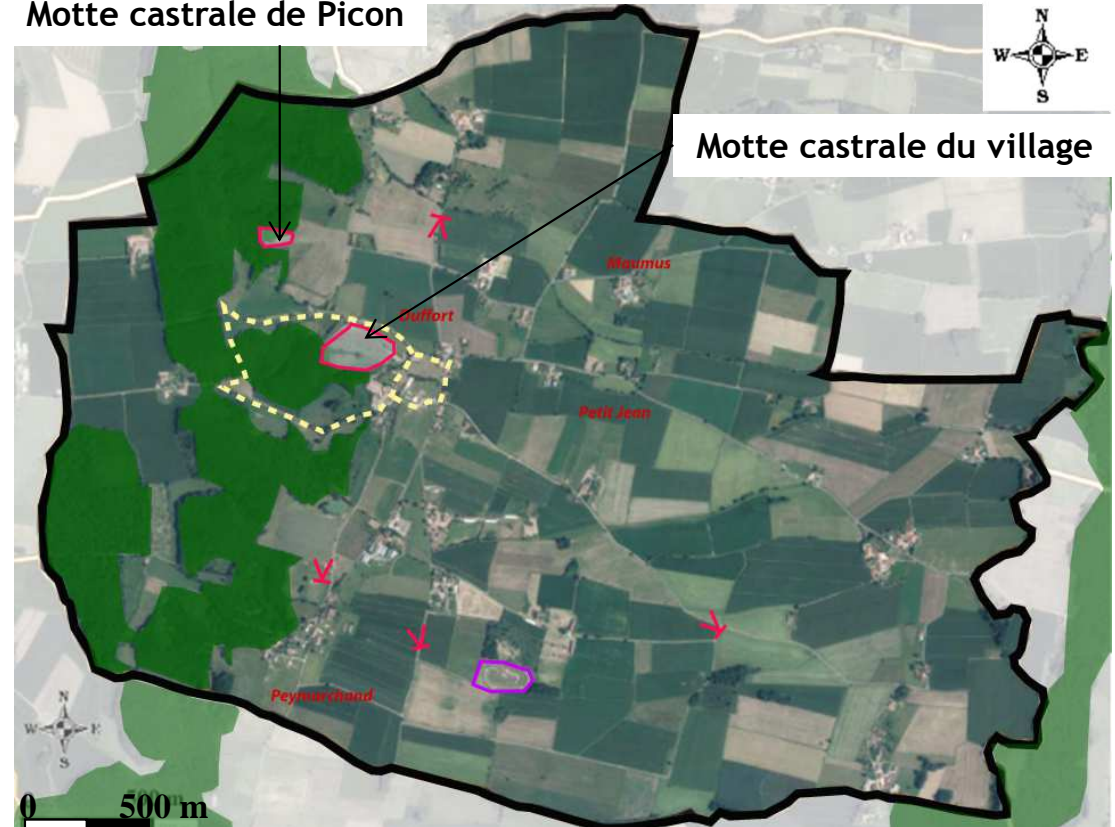


La motte castrale, située à l'arrière de l'église, apparaît pleinement depuis la RD 145, côté Nord.



Un chemin creux

Motte castrale de Picon



Motte castrale du village

Le circuit automobile

Loisirs et tourisme vert

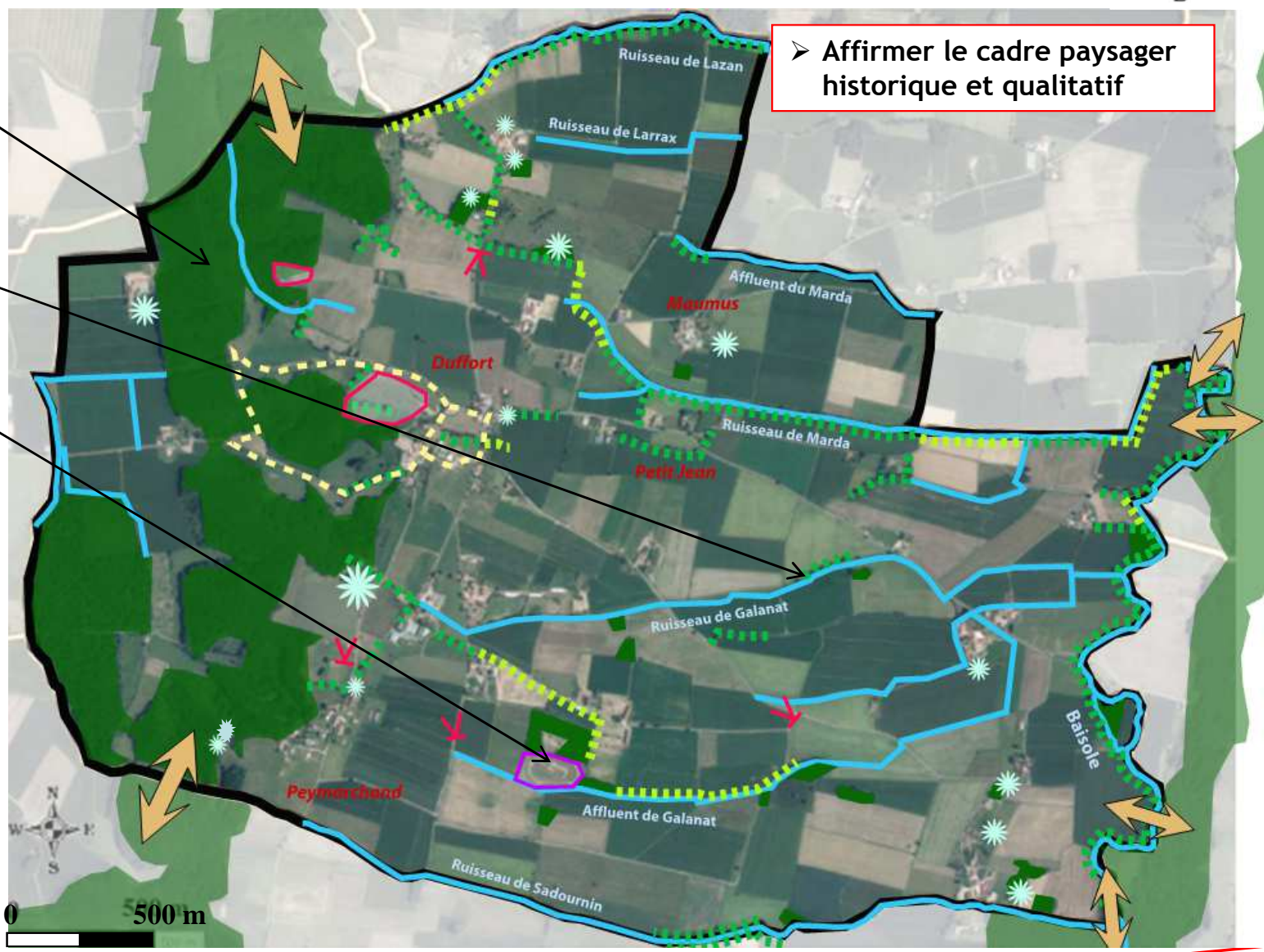
- Boisements existants
- Sentiers-Promenades
- Motte Féodale
- Point de vue
- Circuit Automobile

Carte de synthèse de l'axe 1 : mettre en valeur et conforter le cadre paysager et environnemental tout en préservant l'économie agricole



- Mettre en valeur et conforter la trame verte et ses caractéristiques environnementales
- Protéger et renforcer la trame bleue et ses caractéristiques environnementales
- Impulser et favoriser le loisirs du quotidien et le tourisme vert

➤ Affirmer le cadre paysager historique et qualitatif



**CONFORTER LE CADRE PAYSAGER
ET PRÉSERVER L'AGRICULTURE**

- Boisements, ripisylves
- Haies agricoles
- Continuités des Haies agricoles)
- Continuités écologiques
- Ruisseaux et Cours d'eau
- Mares
- Sentiers-Promenades
- Motte Féodale
- Point de vue
- Circuit Automobile

DEFINIR UN OBJECTIF A HORIZON 2025



CONFORTER L'URBANISATION SUR LE VILLAGE ET SUR TROIS HAMEAUX PROCHES DU BOURG

Fixer un objectif de développement démographique cohérent avec le cadre rural du territoire et modérer la consommation foncière

➤ Accueillir une nouvelle population afin de maintenir et dynamiser la vie sociale du village :

La commune de Duffort compte aujourd'hui autour de 150 habitants.

Sa population a diminué légèrement et de manière constante depuis 1982 malgré un solde migratoire qui a toujours été positif sur les trois dernières périodes recensées. Par contre, le solde naturel est négatif.

Face à cette situation, l'objectif de la commune est :

- d'accueillir de nouvelles familles afin de stabiliser dans un premier temps sa population, puis de gagner des habitants pour maintenir et dynamiser la vie sociale du territoire communal,
- d'offrir aux enfants de la commune des terrains pour s'implanter proches de leur famille et rester sur la commune.

➤ Prévoir un rythme de développement tout en modérant le besoin de surfaces à urbaniser :

Malgré cette baisse de la population, la commune de Duffort entre 1999 et 2010 a accueilli 10 logements supplémentaires (soit environ 1 logement par an), sans document de planification (sur la base du RNU : Règlement National d'Urbanisme).

Comme rythme de développement pour le futur proche, la commune se fixe :

- la réalisation d'une moyenne de 1,5 logement par an, soit sur 10 ans à horizon 2025, environ 15 logements supplémentaires.

Si l'on prend comme référent l'indice INSEE de 2,2 personnes par logement à Duffort, la construction de 15 logements supplémentaires sur 10 ans entraînerait une augmentation de la population de 33 personnes.

Suivant cette logique de développement la commune passerait de 150 habitants en 2014 à environ 190 habitants en 2025.

Entre 2004 et 2010, 2 ha de surfaces nouvelles ont été urbanisées sur le territoire communal, soit une moyenne de 2 500 m² par logement construit.

Afin de préserver le potentiel de terres agricoles activité principale du territoire, la commune souhaite :

- une baisse de la superficie moyenne des parcelles de 2500 m² à 2000 m².

La réalisation des 15 logements sur 10 ans correspondra à une consommation foncière de 3 hectares.

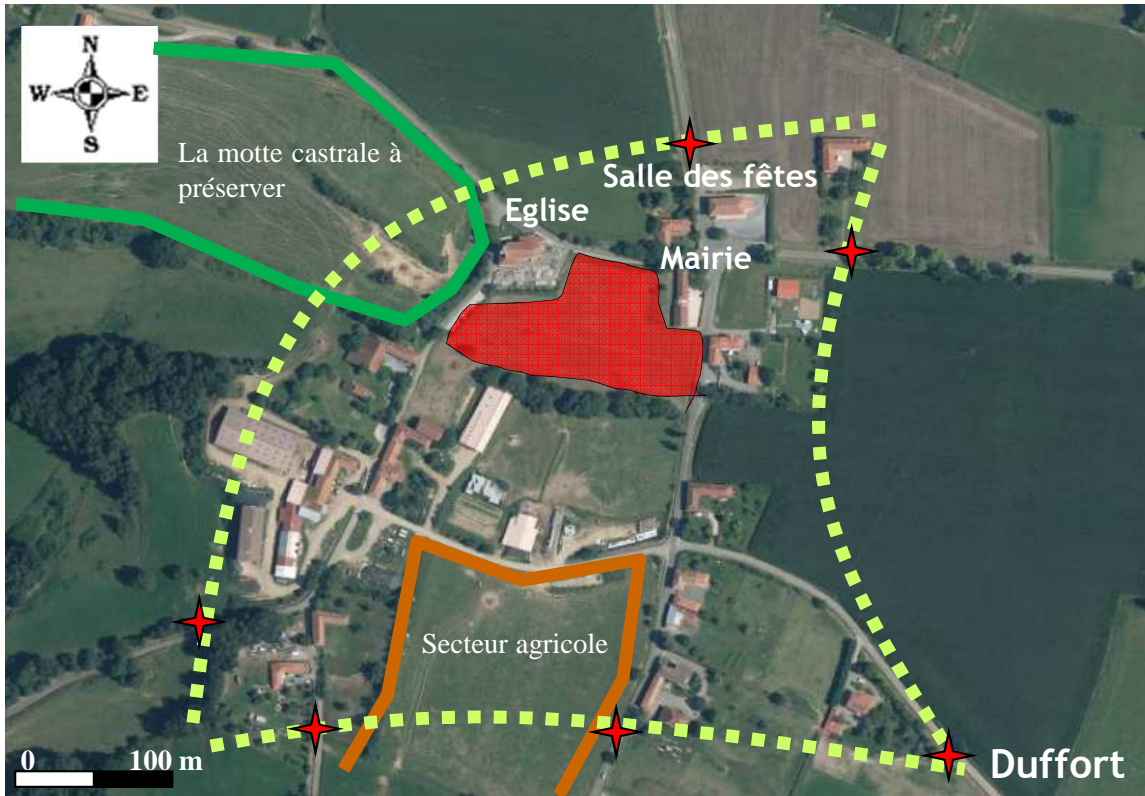
Objectifs à horizon 2025 :

Le projet de PLU de DUFFORT permettra d'accueillir

Environ 33 habitants supplémentaires et 15 logements


sur une surface de 3 ha.

Structurer et densifier le développement du village dans une cohésion d'ensemble, pour favoriser les échanges, améliorer son fonctionnement et le cadre de vie



 Secteurs de développement potentiels

 Limite urbaine à matérialiser

 Entrées du village à identifier



Vue du site d'urbanisation future au cœur du village

➤ Réaliser un lotissement au cœur du bourg entre l'église et la mairie :

Au cœur du village, sur un terrain enherbé en pente entre l'église et la mairie, la commune a fait le choix d'inscrire, une part importante de l'urbanisation du village.

Ce choix de développement permettra de densifier et de conforter la vie du village, proche des équipements publics existants. L'espace public sera l'élément fédérateur essentiel de ce développement et permettra d'établir le lien social. Des liaisons piétonnes transversales seront mises en place en lien avec celles existantes.

➤ Conforter l'urbanisation du village dans les dents creuses, en prenant en compte l'activité agricole présente :

En périphérie de ce noyau, quelques parcelles disponibles entre des constructions existantes permettront de conforter le potentiel d'urbanisation et de lisser les limites urbaines du village par rapport à la zone agricole.

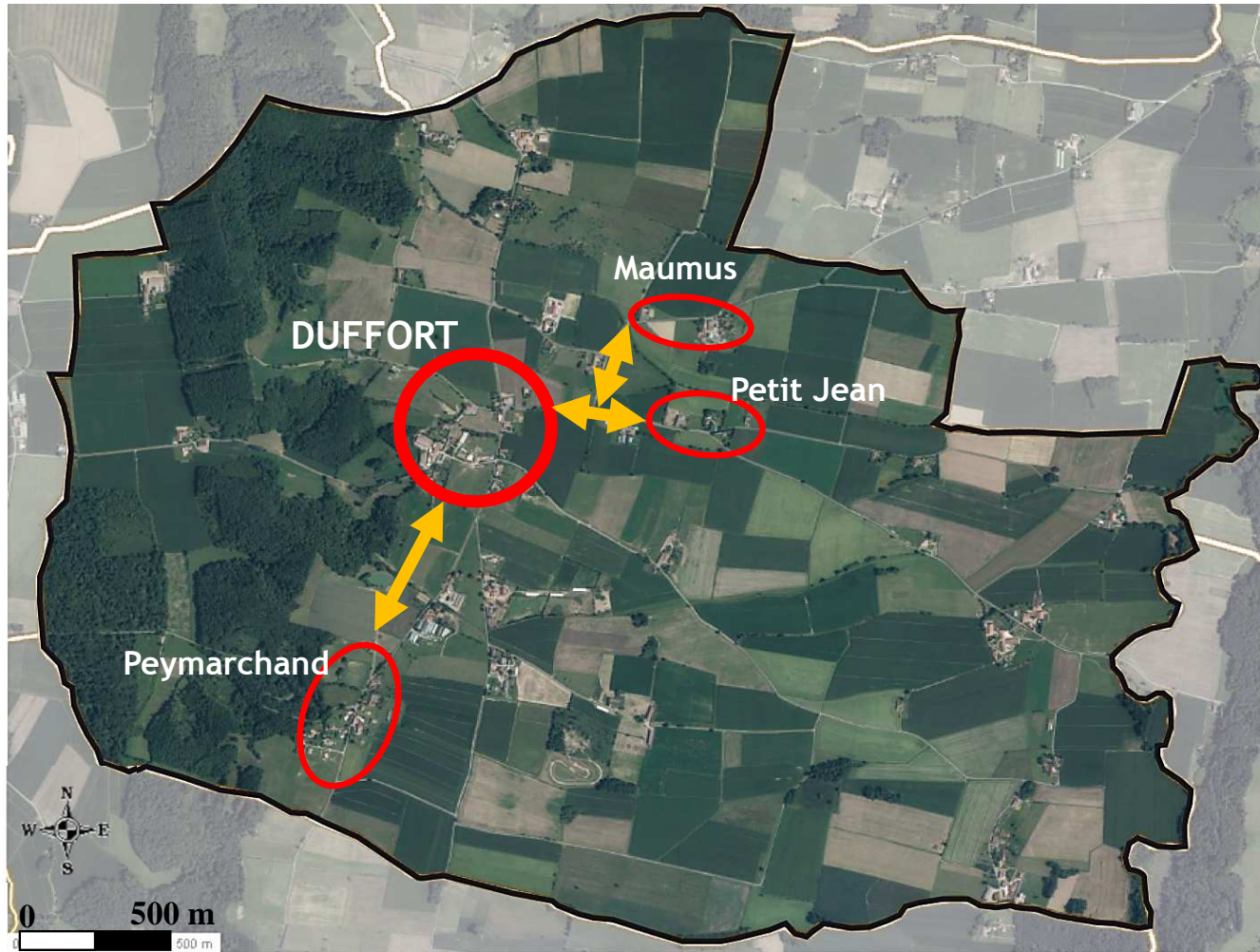
Les périmètres de protection et de précaution seront préservés par rapport aux bâtis agricoles existants ou à venir.

➤ Identifier les entrées du village et définir une limite à l'urbanisation :

Le village compte peu de constructions, de plus son tissu est très lâche, les habitations côtoient des exploitations agricoles, des terrains agricoles sont même imbriqués à l'intérieur de ce tissu. C'est l'église qui identifie le village.

Afin d'améliorer la lecture urbaine mais également la lecture du territoire, les entrées du village seront définies et les limites entre la zone urbaine et la zone agricole marquées par une continuité de haie, écran paysager.

Favoriser 3 hameaux proches du bourg pour offrir un potentiel constructible adapté pour les 10 ans à venir



➤ Favoriser trois hameaux proches du bourg :

En plus de l'urbanisation majeure du village, la commune a choisi de retenir trois hameaux proches du bourg afin de permettre une offre plus large et plus diversifiée.

Le hameau de Peymarchand situé à flanc de coteau à l'identique du bourg, est le plus gros hameau historique comprenant plus de 12 habitations.

Les deux groupes d'habitations de Maumus et Petit Jean sont plus petits mais correspondent à des secteurs plus proches du village et où il y a une forte demande.

Dans une commune très rurale, le potentiel urbanisable sans enjeu majeur agricole et demandé pour l'urbanisation, est une adéquation que la commune veut favoriser.

➤ Créer des liaisons douces, traits d'union entre les urbanisations et le village :

Entre les trois hameaux de Peymarchand, Petit Jean, Maumus et le bourg, le long des axes routiers existants, des circulations douces favoriseront des continuités piétonnes ou cyclables sécurisées dans le cadre d'une mise en réseau des urbanisations.

➤ Mettre en adéquation les réseaux :

L'ensemble des constructions sera en assainissement autonome. Les autres réseaux sont en capacité suffisante pour le nombre de logements prévus.

Le très haut débit est prévu pour 2017 dans le département du Gers.

Carte de synthèse de l'axe 2 : conforter l'urbanisation sur le village et sur trois hameaux proches du bourg

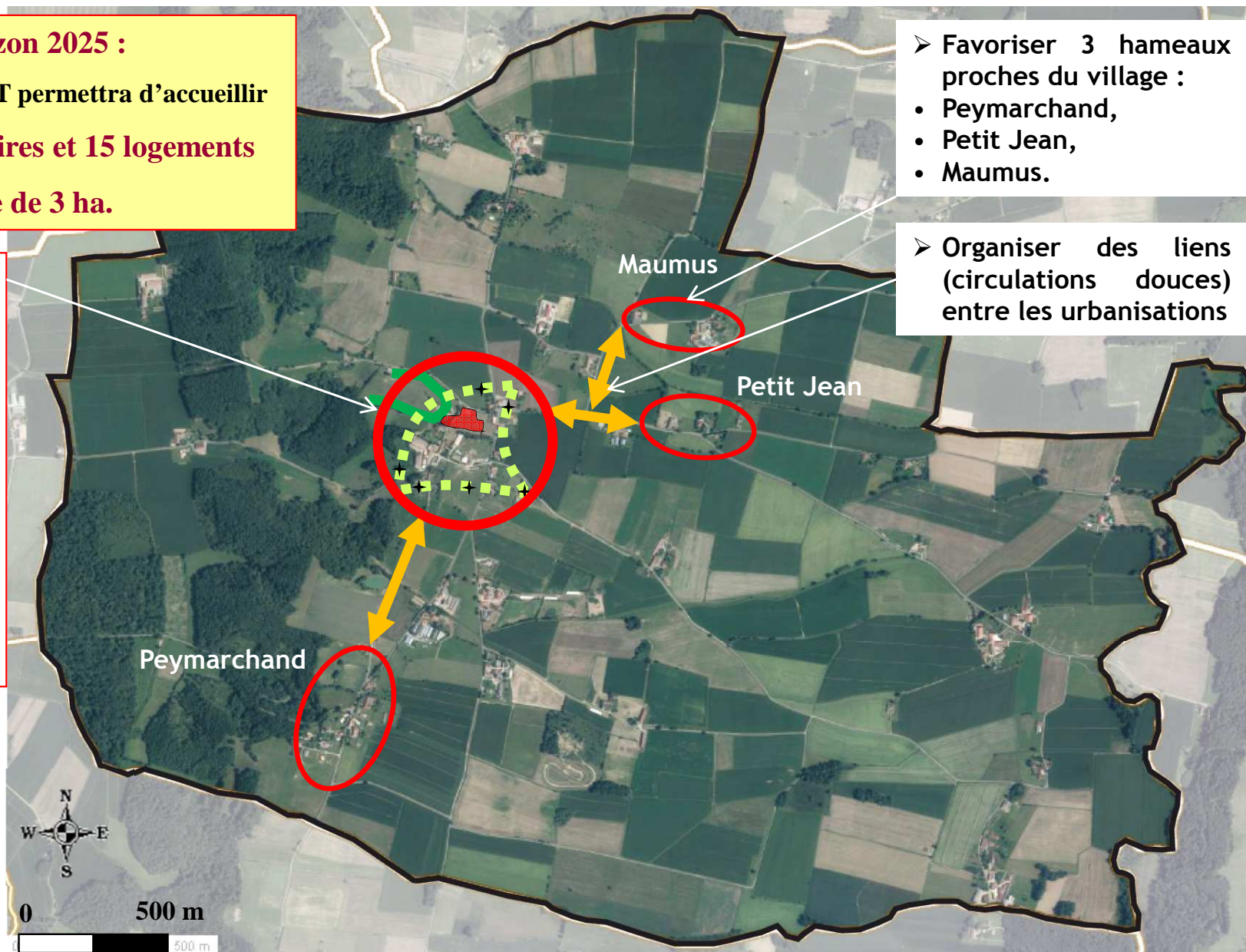
Objectifs à horizon 2025 :

Le projet de PLU de DUFFORT permettra d'accueillir
33 habitants supplémentaires et 15 logements
sur une surface de 3 ha.

- Favoriser 3 hameaux proches du village :
 - Peymarchand,
 - Petit Jean,
 - Maumus.

- Organiser des liens (circulations douces) entre les urbanisations

- Structurer et densifier le développement du village,
- Conforter l'urbanisation du village dans les dents creuses, en prenant en compte l'activité agricole présente,
- Identifier les entrées du village et définir une limite à l'urbanisation.





**PRESERVER L'ECONOMIE AGRICOLE
EN HARMONIE AVEC L'ENVIRONNEMENT ET SES RESSOURCES**

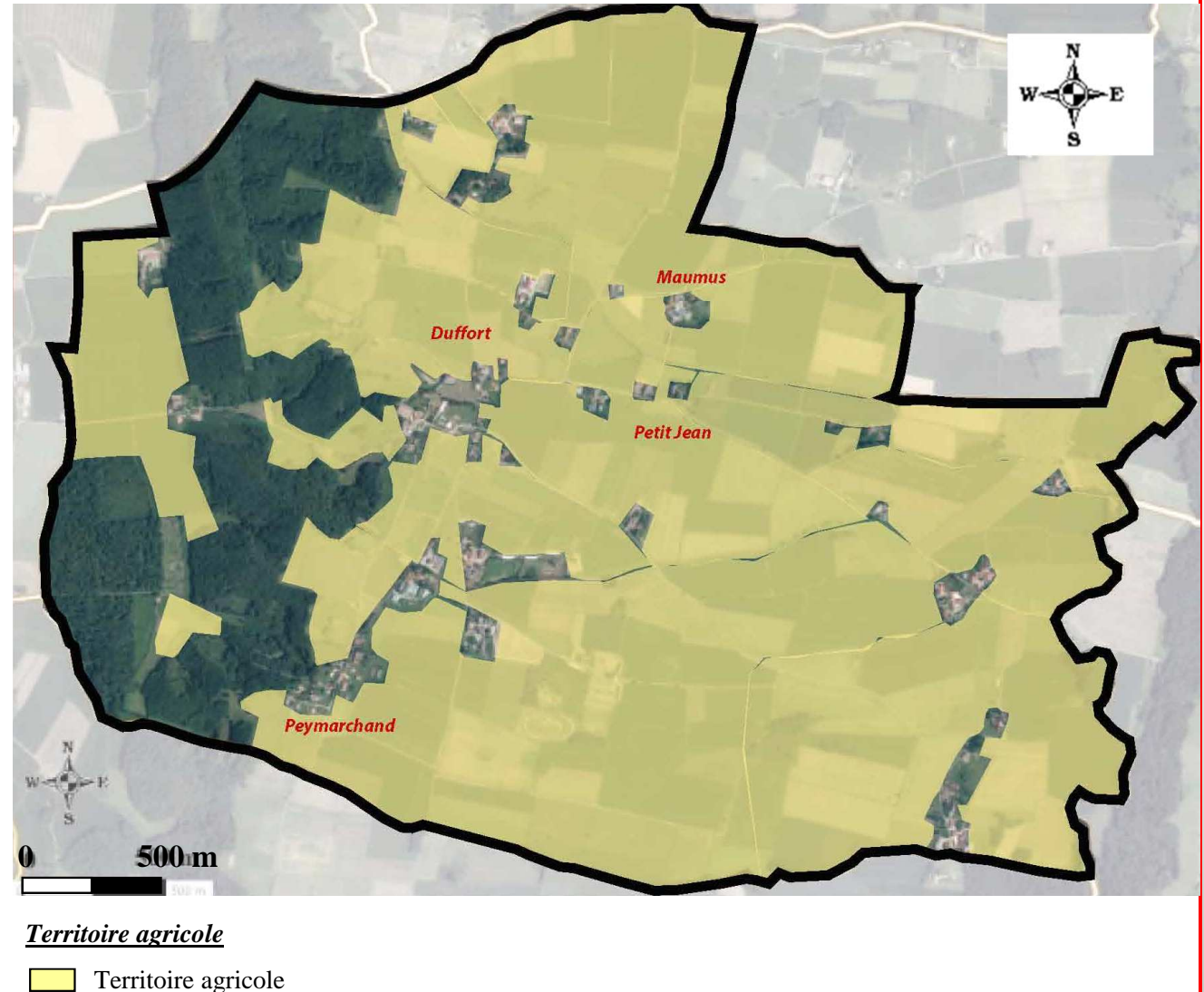
Préserver l'économie agricole et renforcer les bonnes pratiques

La superficie agricole utilisée (S.A.U.) est de 682 ha soit 69,2% du territoire communal.

L'agriculture, seule activité économique réellement représentée sur le territoire est non seulement un potentiel économique important mais également la garante d'un paysage communal.

C'est à ce double titre que les objectifs suivants sont mis en avant dans le PADD :

- Préserver au maximum la superficie utilisée par l'agriculture, économie communale majeure, afin que cette activité difficile soit pérennisée.
- Renforcer les bonnes pratiques :
 - permettre la repousse spontanée de la ripisylve le long des cours d'eau,
 - éviter les rejets polluants dans les fossés et cours d'eau,
 - Veiller à la qualité des assainissements autonomes,...

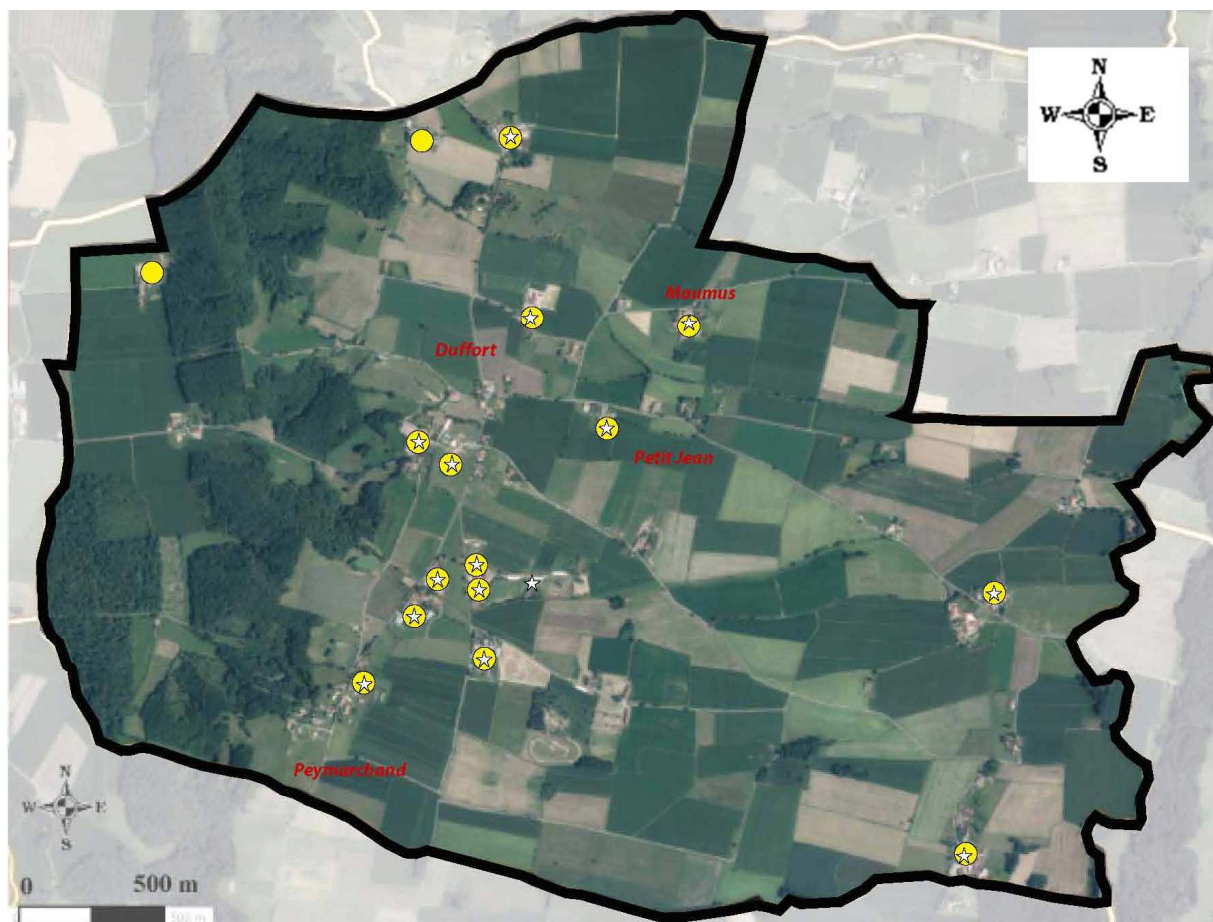


Qualifier les bâtis agricoles et préserver leurs abords

Le territoire communal ayant gardé des caractéristiques paysagères et environnementales fortes, les bâtis agricoles dispersés dans ce territoire doivent s'y intégrer qualitativement.

C'est pourquoi les objectifs retenus concernant les bâtis agricoles sont de :

- **Mettre en valeur les abords des fermes traditionnelles et intégrer paysagèrement les bâtiments d'élevage :** dans le cadre du règlement du PLU, des choix seront faits pour permettre une bonne intégration des fermes traditionnelles dans leur environnement :
 - au niveau de l'architecture (traitement des toitures, façades...)
 - et par la plantation d'écrans végétaux (haies, bosquets...).
- **Mettre en place des périmètres de précaution autour des sièges d'exploitation et bâtiments d'élevage :** en dehors des ICPE, qui ont des périmètres imposés, le choix de la commune est de mettre en place des périmètres de précaution de 50m autour des sièges d'exploitation et autres bâtiments d'élevage afin de préserver la pérennité de l'activité agricole.



Sièges d'exploitation et bâtiment d'élevage

- Fermes, sièges d'exploitation
- ☆ Bâtiments d'élevage



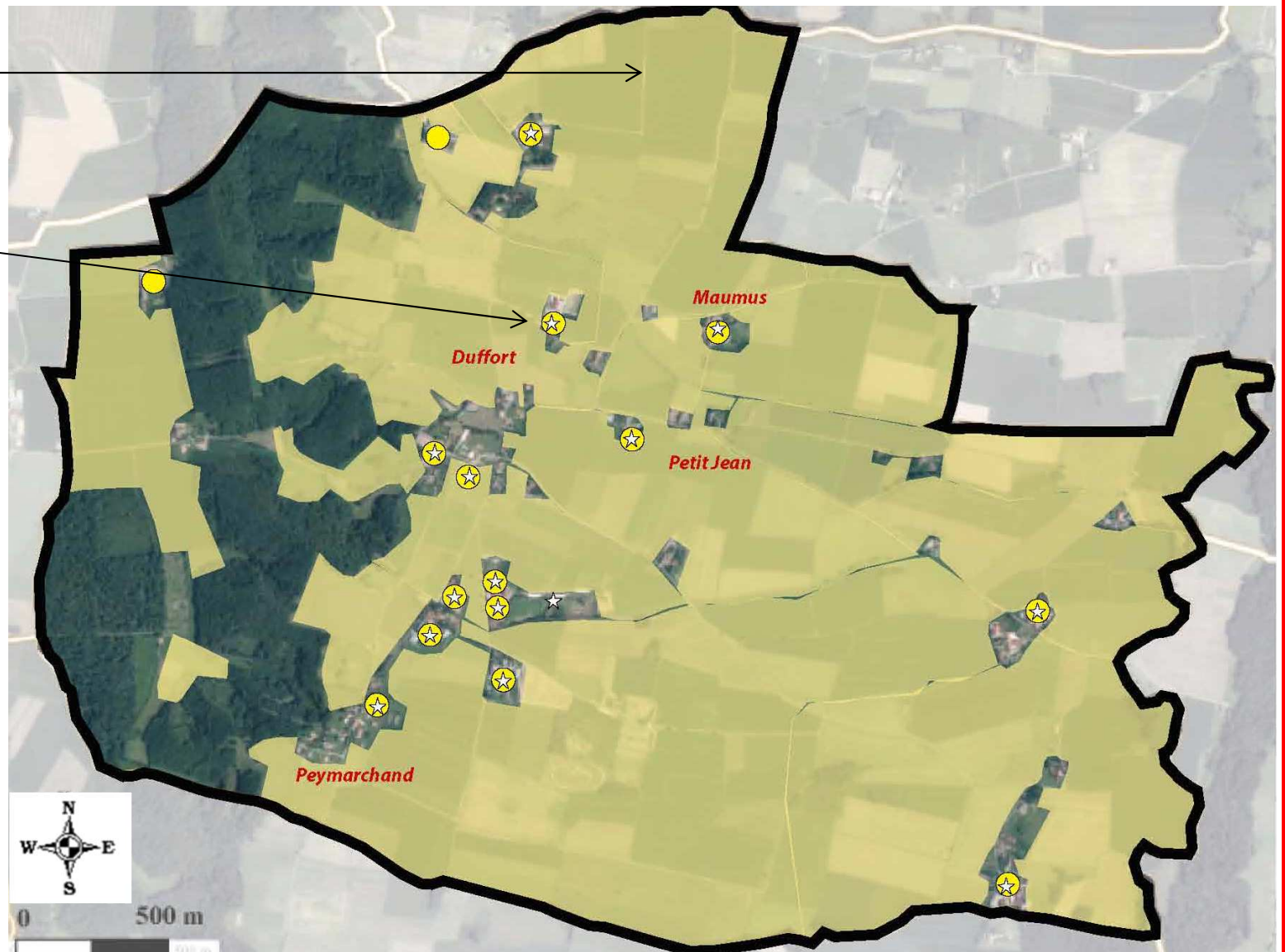
Carte de synthèse de l'axe 3 : préserver l'économie agricole en harmonie avec l'environnement et ses ressources

➤ Préserver l'économie agricole et renforcer les bonnes pratiques

➤ Qualifier les bâtis agricoles et préserver leurs abords

CONFORTER LE CADRE PAYSAGER
ET PRÉSERVER L'AGRICULTURE

- Territoire agricole
- Fermes, sièges d'exploitation
- ☆ Bâtiments d'élevage



CARTE DE SYNTHESE



DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES

Synthèse du Projet d'Aménagement et de Développement Durables de Duffort

1 - AFFIRMER LE CADRE PAYSAGER, METTRE EN VALEUR ET CONFORTER LE CADRE ENVIRONNEMENTAL

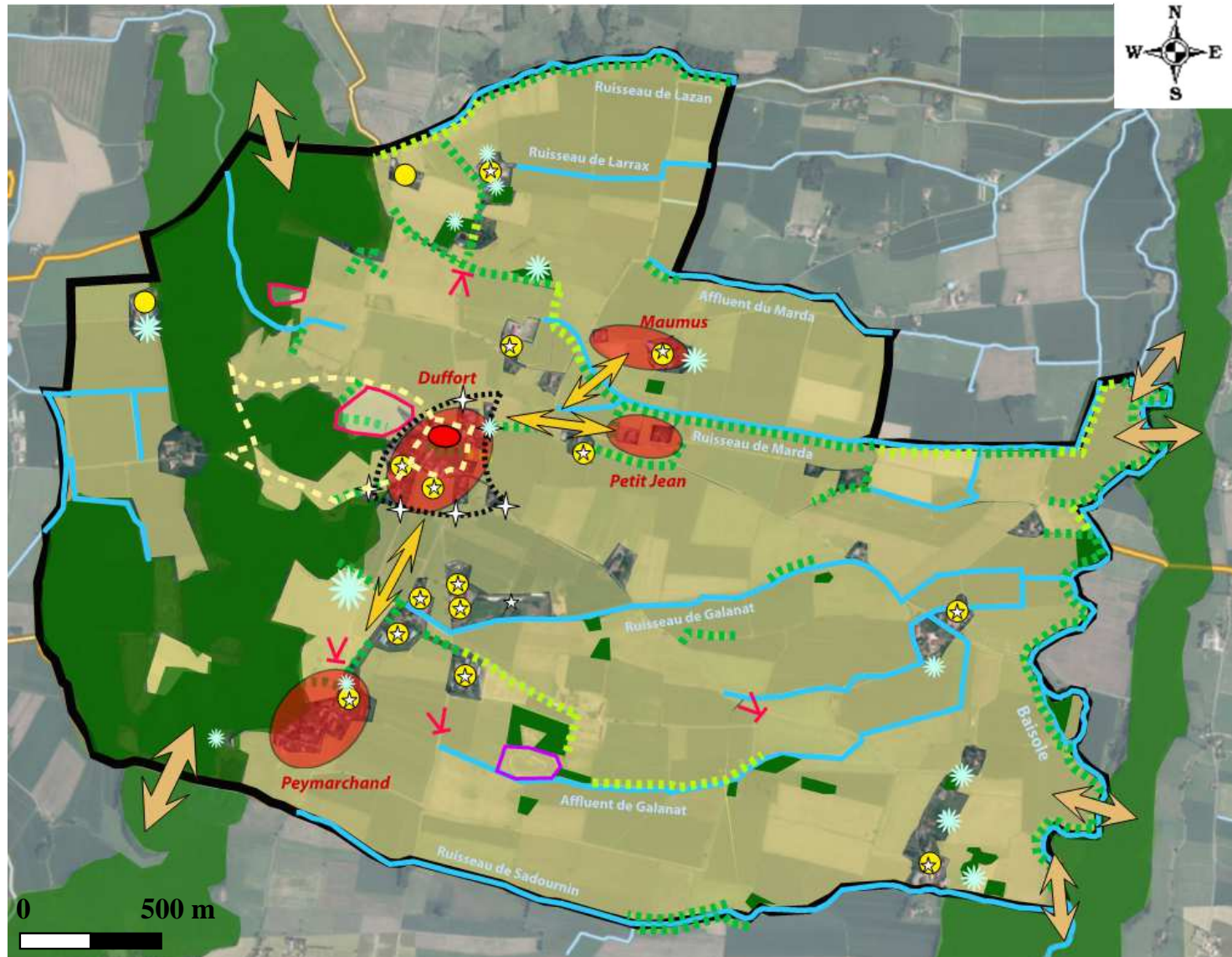
- Bois
- Haies agricoles
- Continuités des Haies agricoles
- Continuités écologiques
- Ruisseaux et Cours d'eau
- Mares
- Sentiers-Promenades
- Motte Féodale
- Point de vue
- Circuit Automobile

2 - FIXER UN OBJECTIF A HORIZON 2025, CONFORTER L'URBANISATION SUR LE VILLAGE ET SUR 3 HAMEAUX PROCHES DU BOURG

- Secteur de développement
- Urbanisation à conforter
- Urbanisation à contenir
- Connexions et Liens à établir
- Entrée de ville à identifier

3 - PRÉSERVER L'ÉCONOMIE AGRICOLE EN HARMONIE AVEC L'ENVIRONNEMENT ET SES RESSOURCES

- Territoire agricole
- Fermes, sièges d'exploitation
- Bâtiments d'élevage



Projet d'Aménagement et de Développement Durables